



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question écrite n° 81116

Texte de la question

M. Jacques Cresta appelle l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur l'état du mal-logement en France » de la fondation Abbé Pierre. Le rapport souligne les avancées faites depuis 2012, et notamment le passage des quotas de logement sociaux de la loi SRU de 20 % à 25 % dans les agglomérations tendues. Cependant, certains des engagements du « Contrat social pour une nouvelle politique du logement » publié par la fondation Abbé Pierre en 2012 et sur lequel le Gouvernement s'était engagé, attendent encore une réponse. L'action à mener pour résorber la crise du logement nécessite un volontarisme fort, inscrit dans la durée, et qui suppose la coopération de tous les acteurs du secteur. À ce titre, la fondation Abbé Pierre propose de prévenir en amont les expulsions locatives le plus en amont possible en intervenant dès les premiers impayés signalés, en proposant si nécessaire au locataire un accompagnement global et aux bailleurs concernés une indemnisation. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81116

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4264

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)